Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 062-246200638-20261014-DCS_2026_077-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 À 19 h 00

Nombre de délégués : 145

Date de la convocation et d'affichage : 8 octobre 2026

Présents à la séance : 123

L'an deux mille vingt six, le quatorze octobre à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle polyvalente Victor Lemaire, à VERQUIGNEUL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 8 octobre 2026.

Etaient présents :
GOUILLART Pascale (Allouagne), DEMAILLY Olivier (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), DE FARIA Jérémy (Auchel), LENNE Magalie (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), LEBLANC Gilles (Auchel), NOWAK Laura (Auchel), BRUNEL Jean-François (Auchel), STIEVENARD Ingrid (Auchel), PLOEGER Lars (Auchel), SEGUIN Julie (Auchel), PATINIER Francis (Auchel), DAGBERT Julien (Barlin), DUMONT Gérard (Barlin), MIKULA Sandrine (Barlin), PICART Axel (Barlin), WILLEMAND Isabelle (Barlin), BULOT Philippe (Barlin), HEROT Mélissa (Barlin), DELEU Mickaël (Barlin), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), TAVERNIER Delphine (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BOULART Annie (Béthune), HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile (Béthune), DECANTER Olivier (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), CHOCHOI Mélinda (Béthune), CLERBOUT Gaëtan (Béthune), BENTIVEGNA Jérémy (Béthune), BOTHOREL Christian (Béthune), ROBILLARD Gwendoline (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), BRIGE Corentin (Béthune), THORE Elisabeth (Béthune), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), VERDOUCQ Gaëtan (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), VAMBRE Laurence (Beuvry), LELEU Frédéric (Beuvry), DUCHATEL Julien (Beuvry), MACKE Gérard (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), DRANGUET Nathalie (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), JAKOBCZYK Alexandre (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), VASSEUR Marc (Essars), FAUVERGUE Virginie (Essars), DUMINIL Raymond (Ferfay), LHOMME Régis (Ferfay), GALLET Gérard (Festubert), KRUSZKA François (Festubert), PEREIRA Fabrice (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-lez-Béthune), WERSINGER Agathe (Fouquières-lez-Béthune), SURET

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 062-246200638-20261014-DCS_2026_077-DE

Yannick (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), LEGRAS Louisette (Gosnay), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), NUTER Claudine (Hersin-Coupigny), DALLONGEVILLE Julia (Hersin-Coupigny), LEPRINCE Logan (Hersin-Coupigny), PATOUX Joël (Hesdigneul-les-Béthune), LEFEBVRE Cédric (Hesdigneul-les-Béthune), JOMBART Simon (Hinges), LEFEBVRE Valérie (Hinges), PINCHON Matthieu (Hinges), GREVET Jean-Christophe (Labeuvrière), COQUERELLE Alain (Labourse), DISSAUX Frédéric (Labourse), PRUVOST Bernard (Labourse), BONNIEZ Pierre-Emmanuel (Lapugnoy), DEMARLE Alain (Lapugnoy), DESFONTAINES Yannick (Lapugnoy), MOULIN Jérôme (Lapugnoy), BIALON Perrine (Lozinghem), BECU Pascal (Lozinghem), MOREAU Mason (Marles-les-Mines), ROBBE Jérémy (Marles-les-Mines), DESMARETZ Charlotte (Marles-les-Mines), PAUWELS Fabien (Marles-les-Mines), TURLURE Thierry (Marles-les-Mines), MARCELLAK Serge (Noeux-les-Mines), URBANSKI Chantal (Noeux-les-Mines), CZEPIK Philippe (Noeux-les-Mines), BACLET Charline (Noeux-les-Mines), HOBERG André (Noeux-les-Mines), CROCQUEFER John (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), VANBAELINGHEM Sabine (Noeux-les-Mines), FRADET Eddy (Noeux-les-Mines), VERONS Betty (Noeux-les-Mines), LEPINE Murielle (Noeux-les-Mines), HERNU Stéphane (Oblinghem), BARRON Alexandre (Oblinghem), GAUTIER Odile (Sailly-Labourse), MESUREUR Alexandra (Sailly-Labourse), CARON Julien (Sailly-Labourse), DUQUESNOY Aurélien (Sains-en-Gohelle), TRANAIN Dorise (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), COUSIN Isabelle (Sains-en-Gohelle), LESCH Rafaël (Sains-en-Gohelle), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), DEFOSSE Laurent (Vaudricourt), MORIEN Patrick (Vendin-lez-Béthune), FARDEL Christophe (Vendin-lez-Béthune), CAUX Julien (Vendin-lez-Béthune), LEGRAND Gisèle (Verquigneul), FREZIER Christophe (Verquigneul), BAUVAIS-TASSEZ Sylvie (Verquin), COCQUEL Pierre (Verquin), MASLONKA Arthur (Verquin), PENIN Jérémie (Verquin)

Ont donné pouvoir :
GACQUERRE Olivier donne pouvoir à TAVERNIER Delphine, LOISEAU Ginette donne pouvoir à CORDONNIER Francis, BERTOUX Maryse donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, PERRIN Patrick donne pouvoir à DECANTER Olivier, BAUDRY Fatimata donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, SENECHAL Camille donne pouvoir à BRIGE Corentin, HANIQUE Quentin donne pouvoir à HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile, VANBERGUE Marie-Cécile donne pouvoir à VAMBRE Laurence, CHUDOBA Marie-Aude donne pouvoir à LECOMPTE Monique

Etaient Absents Excusés :
HENNEBELLE André, DOUALLE Christophe, BLOEMEN Manon, SADIKI Sandra, BILLET Guy, CHAPPE Eric, HERNU Julien, BERTIER Jacky, LEGAY Stéphanie, LEROUX David, HAPPIETTE Jean, DUCLOY Nadine, FATOUX Nicolas
REGNIEZ Matthieu, CONSTANCE Patrick, GAROT Line, LOISEAU Gérard, SOUILLIART Virginie, DOMART Sylvie, DEUNETTE Christophe, DECALUWE Céline, LAURIER Georgia, AIMAR Nicolas

Monsieur Yvon MASSART, délégué(e) de la commune de Chocques, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 062-246200638-20261014-DCS_2026_077-DE

SIVOM communauté du Béthunois
Acteur de votre quotidien

Délibération n°DCS_2026_077

Comité Syndical du 14 octobre 2026 **Code service : 540**
Ae,Be,By,Cs,Ds,Ees,Es,Ft,Fl,Fs,Gm,Gy,Hs,Le Ly,Lm,Nx,Om,Ss,Vt,Ve,Vl,Vn

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE- TARIFS HORAIRES

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines,

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 1er janvier 2024 entre le SAAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois et le Département du Pas-de-Calais,

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 29 janvier 2024 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale,

Vu la circulaire CNAV n° 20265-20 du 16 juillet 2026 portant revalorisation des montants des paramètres financiers des prestations d'action sociale,

Considérant la nécessité pour l'équilibre budgétaire du service de déterminer la valeur des prestations fournies :

- Pour les usagers ne bénéficiant d'aucun accord de prise en charge, le tarif horaire sera celui accordé par le Conseil départemental,

- Pour les usagers disposant d'une aide par un autre organisme financeur que la CARSAT et la CPAM, un ticket modérateur à hauteur de la différence entre le tarif du Conseil départemental et le tarif CNAV sera appliqué,

Après avis favorable de la commission Solidarité-Santé et Affaires Funéraires du 29 septembre 2026 et de la commission Administration Générale, Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques du 7 octobre 2026,

Monsieur le Président invite le Comité syndical à appliquer, à effet du 1er août 2026, pour les usagers concernés :

- le tarif autorisé selon l'arrêté du Conseil départemental soit 25 € de l'heure en semaine, le dimanche et les jours fériés.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 062-246200638-20261014-DCS_2026_077-DE

- le tarif CNAV, soit 28 € de l'heure en semaine et 31,40 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés, applicable aux conditions indiquées dans la circulaire.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Président
Pierre Emmanuel Gibson
16 oct. 2026